

# LA FUSION EN QUESTION(S)...

## MOBILITÉ FORCÉE?

Certains personnels devront-ils obligatoirement participer à une campagne de mutation, même s'ils ne souhaitent pas quitter leur poste ?

## TEMPS DE TRAVAIL, PRIMES, CONGÉS ?

Quelle harmonisation pour les personnels ?

## PERSPECTIVES DE CARRIÈRES ET STATUTS?

Quelles opportunités de promotions ?

Quel avenir pour le statut de fonctionnaire ?

## COÛT DE RESTRUCTURATION ?

Quel investissement financier, humain, des établissements actuels dans le projet de fusion ?

## À QUI PROFITE L'IDEX ?

Quelle proportion d'étudiants, de personnels concernés par les formations, les projets de recherche qui seront financés prioritairement par l'IDEX ?

## ÊTRE OU NE PAS ÊTRE DANS L'IDEX ?

Quel avenir pour les recherches hors périmètres d'excellence ?

Comment conserver une diversité des thématiques et approches scientifiques ?

Quelle évolution de l'offre de formation à 2 ans, 4 ans, 10 ans, 20 ans ? Dans et hors périmètre d'excellence ? Quelle répartition géographique ?

## QUELLE RESTRUCTURATION ?

Comment passe-t-on d'une cinquantaine de composantes à une quinzaine ?

Les écoles seront-elles des composantes à part entière ?

Les universités Lyon 1, 2, 3, Saint-Étienne disparaîtront-elles ?

## QUI DÉCIDE DE QUOI ?

Combien de personnes décideront des orientations et de la répartition des moyens entre les composantes ?

Le président ou la présidente seront-ils/elles issus de la communauté universitaire ?

Les statuts de la future université et de ses composantes favoriseront-ils des prises de décisions et une administration collégiales, démocratiques et transparentes, ou autoritaires et opaques ?

## CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES ?

Quelle évolution des frais de scolarité dans les prochaines années au sein de la future université "dotée d'un statut novateur" ?

Des formations de proximités seront-elles maintenues ?

Quels seront les déplacements imposés pour les étudiant.e.s et les personnels entre les sites ?



La fusion va s'accélérer !  
Nous vous invitons à une réunion  
d'information et d'échange :

**le jeudi 30 mars 2017**  
**de 12h30 à 14h30**  
**Amphi 2 du déambulatoire**  
(trams T1 et T4 – arrêt Gaston Berger)

Cette réunion s'inscrit dans le cadre des heures d'informations syndicales (de février et mars).

Conformément à [l'article 5 du décret n° 82-447](#), vous pouvez toutes et tous y participer pendant vos heures de service.